SAINGHIN-EN-MELANTOIS

EN JOUANT AVEC UN VELO. — Un pauvre petit garçon de 2 ans, le jeune Alphonse Maes, dont les parents tiennent un débit de boissons du « Grand-Sainghin », jouait dans la rue avec le vélo d'un client. En faisant tourner la pédale, il eut un doigt pris entre la chaîne et le pignon. M. le docteur Verhemme dut lui amputer la première phalange.

LE CŒUR. - SES MALADIES

(Albuminurie. — Artério-Sclérose.)

Voir cesser l'oppression, les palpitations, bouffissure des jambes et du corps, retrouver le sommeil et la respiration, tel est certainement le vœu de tous les malades du cœur et des albuminuriques, ainsi que des artério-scléreux, vœu malheureusement trop rarement exaucé. C'est pourtant le résultat qu'obtient le Docteur Noblet, avec la méthode nouvelle de traitement qu'il a inaugurée et qui possède cet énorme avantage de supprimer les ponctions.

L'éminent spécialiste vient de publier, sur ces diverses affections, un ouvrage dans lequel l'efficacité merveilleuse de sa méthode est affirmée par de nombreuses observations de guérisons inespérées, et cet ouvrage est envoyé franco sur demande à tout intéressé, par le Docteur Noblet, 49, rue Sainte-Anne, à PARIS.

Le spécialiste consulte les lundis, mercredis et vendredis; de 2 à 5 h. Il donne également ses conseils par correspondance pour les malades qui ne peuvent supporter les fatigues d'un déplacement. 7555a-d

WATTRELOS

LA PORTE CLOSE. — Laporte René-Henri, né à Roubaix, âgé de 49 ans, expulsé de France, fut rencontré et reconnu par le brigadier de police Achille Blum et le garde Tonneau, qui lui mirent les pouces, et, en attendant son départ pour Lille, lui ouvrirent la... porte du violon.

IL NE CROYAIT PAS... — Les gardes Derveaux et Vandeputte ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêté décerné par M. Delale, juge d'instruction, un repris de justice du nom d'Auguste Bertrand, convaincu d'avoir commis un vol à Lille, dans une maison où il était employé comme domestique. S'étant refugié à Wattrelos, il tomba dans la souricière dès la première heure, car il ne croyait pas, dans sa candeur naïve, que l'on est beaucoup plus en sécurité dans la foule d'une grande ville comme Lille, que dans un patelin comme Wattrelos, où il n'y a dans les rues, aux heures de travail, que les gardes-champêtres, lesquels arrêtent précisément les expulsés, ce que savait à merveille Bertrand, qui n'avait rien de la malice du héros de La Fontaine.

On l'a mis en une cage provisoire à la mairie; après quoi, on l'abritera derrière le grillage de la prison départementale, à Lille.

TOURCOING

MISE EN RECOUVREMENT DES ROLES DES DROITS D'EPREUVES DES APPAREILS A VAPEUR ET DES ROLES SUPPLEMENTAIRES DES PATENTES POUR LE 1er TRIMESTRE 1911. — Les rôles des droits d'épreuves des appareils à vapeur et des rôles supplémentaires des patentes pour le 1er trimestre 1911, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois à dater d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet, une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations qui ont pour objet une cote égale ou supérieure à trente francs devront être rédigées sur papier timbré.

Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'extrait du rôle.

MARIAGE. — Le lundi 7 août, à 11 h. 1/2, sera célébré, en l'église St-Eloi, le mariage de Mlle Marthe Strat, fille de M. et Mme Louis Strat-Walmacq, avec M. Eugène Verbeest, fils de Mme Henri Verbeest-Versaille.

LA CULOTTIERE N'EST PAS COMMODE. — Marthe Picavet, 22 ans, culottière, rue Marceau, 45, se présentait lundi dans la soirée vers neuf heures et demie, au cabaret de M. Houzet, rue Nationale, 90. Comme elle était ivre, la cabaretière refusa de la recevoir dans son débit. La culottière se fâcha tout rouge et d'un coup de poing, fit voler en éclats une glace de la vitrine, d'une valeur de 4 francs. Satisfaite de son action, elle continua son chemin par la rue des Poutrains, où elle fit la rencontre d'une patrouille d'agents. Ceux-ci s'étant intéressés à la jeune fille, qui avait les mains ensanglantées essuyèrent des insultes. L'attitude de la culottière déplut aux agents, qui la conduisirent au poste de permanence où elle passa la nuit. Marthe Picavet s'est coupée les mains en brisant la glace. On a dû lui faire un pansement antiseptique à son arrivée au poste.

La jeune fille a été laissée en liberté mardi matin, après rédaction du procès-verbal. Elle sera poursuivie pour bris de clôture et outrages aux agents.

UN VOYAGEUR TAPAGEUR — La police a verbalisé à la charge d'un roncquois, Emile Verleye, 27 ans, tisserand, qui étant ivre, causait du scandale à la gare principale aux voyageurs.

UN SUICIDE, RUE DU LUXEMBOURG. — Une ménagère, Mme Clémence Delescluse veuve Desrumaux, âgée de 54 ans, demeurant chez son gendre, rue du Luxembourg, a été trouvée pendue, hier, dans la soirée dans la cage de l'escalier par ses enfants. La malheureuse qui était atteinte de neurasthénie, aura agi dans un moment de fièvre. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait les constatations d'usage.

UN CHOC DES CARREAUX, RUE DE CAMD. — Henri Demarck, 24 ans, journalier, demeurant rue de la Croix-Rouge, vit séparé de sa femme et s'adonne à la boisson. Mardi matin, se trouvant encore sous l'influence de l'ivresse, il se rendit au domicile de ses beaux-parents où habite sa femme, maisons Deruaux, rue de Gand, y causa du scandale et brisa les carreaux des fenêtres. Les agents ayant dû intervenir ont verbalisé contre Demarck.

A PROPOS D'UN VOL DE POMMES DE TERRE. — M. Joseph Dubus qui demeure rue du Midi, 42, est venu nous dire que son arrestation n'avait pas été maintenue. Il se promenait dimanche vers 2 heures du matin le long du canal, lorsqu'il fit la rencontre d'un individu porteur d'un sac de pommes de terre. A ce moment, des agents survinrent. Le porteur du sac s'enfuit et M. Dubus fut arrêté. Il n'avoua pas avoir dérobé les pommes de terre, au contraire, il déclara ne pas connaître son compagnon de rencontre, le véritable voleur.

Après interrogatoire, M. Joseph Dubus, reconnu innocent, a été remis en liberté.

UNE COLONNE SUR LE PIED. — Au chantier de M. Cauliez, boulevard Industriel, M. Léon Ducrot, 17 ans et demi, manœuvre au service de M. A. Masquilier fils, entrepreneur, a reçu une tête de colonne sur le pied droit. M. le docteur Defosses a relevé une contusion qui nécessitera un repos de 15 jours.

LE DOIGT DANS LES PEIGNES. — A l'usine de M. Honoré Ferrant fils, rue de la Malsence, une soigneuse, Mlle Madeleine Vandekerkhove, 17 ans, demeurant rue de Mâcon, a eu l'index droit pris dans les peignes de son métier en passant une mèche. M. le docteur Delegrange a constaté une plaie profonde par ratissage. L'incapacité de travail sera de 20 jours.

LA MAIN SOUS LA BROUETTE. — Aux Magasins Généraux, rue de Roubaix, un homme de peine, M. Gervais Farvacques, 23 ans, a eu la main comprimée par une brouette. M. le docteur Cuisset a constaté une plaie profonde à la racine du pouce droit. L'incapacité de travail sera de 25 jours.

UNE PIECE DE FER SUR LE PIED. — Dans le chantier de MM. Browaeys et Grau, constructeurs, rue du Moulin-Fagot, un monteur, M. Auguste Beemans, 30 ans, a reçu une pièce de fer sur le pied droit. M. le docteur Defossez a relevé une entorse externe qui nécessitera un repos de 20 jours.

MOUVAUX

LA DUCASSE DES FRANCS. — Le dimanche 23 juillet, aura lieu la ducasse du quartier des Francs. Le programme comprend des jeux divers et un feu d'artifice.

Il ne sera réclamé aucun droit de place aux forains.

LILLE

A PROPOS D'UN DUEL. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

A la suite de propos tenus par M. Paul-T. Pelleau, rédacteur au *Progrès du Nord*, relativement au duel qui a eu lieu le 5 juillet entre MM. Gaston Nadaud, directeur du *Nord Sportif*, et De Graeve, rédacteur au *Progrès du Nord*, M. Siauve-Evausy, secrétaire général de la Presse du Nord, témoin de M. Nadaud et directeur du combat, saisi de ces propos et les estimant injurieux pour les témoins de ladite rencontre, a chargé MM. Adrien Grégoire, ancien rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, et Victor Desrousseaux, publiciste, de demander impérativement à M. Pelleau, une réparation à l'épée de combat.

M. Pelleau a confié ses intérêts à MM. Ducoudray et de la Rue, rédacteurs au *Progrès du Nord*, lesquels ont déclaré que leur client n'avait pas eu l'intention de viser M. Siauve-Evausy, à la loyauté duquel M. Pelleau et eux-mêmes rendent hommage.

Cependant, MM. A. Grégoire et V. Desrousseaux, se tenant dans la limite de leur mandat, ont persisté à exiger une rencontre à l'épée.

Les témoins de M. Pelleau ont alors proposé de déférer le cas à un arbitre, avec mission de rechercher si M. Pelleau, effectivement, avait dans sa conversation visé M. Siauve-Evausy.

D'un commun accord, M. Emile Ferré, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*, a été choisi et il a rendu la sentence arbitrale suivante :

« L'arbitre soussigné, désigné d'un commun accord par MM. Grégoire et Desrousseaux, représentant M. Siauve-Evausy et MM. de la Rue et Decoudray, représentant M. Pelleau;

» Après avoir entendu MM. Siauve et Pelleau, ainsi que les témoins précités :

Attendu que M. Siauve s'est jugé offensé par un propos qu'aurait tenu M. P.-T. Pelleau, rédacteur du « Progrès du Nord », au sujet du duel Nadaud-De Graeve, dans lequel M. Siauve était directeur de combat;

Attendu que M. Pelleau déclare que le propos qu'il a tenu effectivement dans une conversation de café, ne visait ni M. Siauve, ni aucun des témoins du duel en question;

Attendu que M. Siauve ne saurait donner à ce propos une interprétation qui n'a jamais été dans la pensée de M. Pelleau, selon les déclarations de M. Pelleau lui-même;

Estime dans ces conditions, que les parties s'honoreraient en considérant l'incident clos;

Et décide :

Il n'y a pas lieu à rencontre.

Fait à Lille, le 10 juillet 1911.

(Signé) Emile FERRÉ,

Rédacteur en chef de l'« Echo du Nord ».

A la suite de cette sentence les témoins des deux parties, l'acceptant, ont considéré leur mission comme terminée et ont établi le présent procès-verbal, à toutes fins utiles.

Fait en double, à Lille, le 10 juillet 1911.

Pour M. Siauve-Evausy :
Adrien GRÉGOIRE,
Victor DESROUSSEAUX.

Pour M. P.-T. Pelleau :
J. DUCOUDRAY,
CH. DE LA RUE.

LA REVUE DU 14 JUILLET. — Les officiers des Canonniers Sédentaires, des sapeurs-pompiers, des douaniers en retraite, de la réserve, de l'armée territoriale, etc., qui désireraient une invitation pour la revue du 14 juillet, sont priés de se faire inscrire au bureau de la place.

La liste sera close le 12 juillet au soir et la distribution des cartes aura lieu le 13 juillet à partir de 3 heures de l'après-midi.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

A TOURCOING

La fête militaire du « Sporting-Club » du 14 juillet

La fête militaire donnée par l'Ecole de tir et d'instruction militaire, aura lieu le 14 juillet, sur le terrain du Sporting-Club, rue de Varsovie, 9, à neuf heures et demie du matin, sous la présidence d'honneur de M. le général Bosc, président-fondateur du « Mérite National » et sous le patronage d'honneur du Cercle des officiers, du Sporting-Club et de la Société du Manège, avec le gracieux concours de la fanfare « Les Amis Réunis ».

L'Ecole de tir et d'instruction militaire de Tourcoing, d'accord avec la Société de secours aux blessés, fera vendre la petite fleur bleue au profit de nos braves soldats blessés au Maroc.

Cette fête promet d'être très brillante et nul doute que nos concitoyens se disposent à venir en foule pour acclamer l'armée.

En voici le programme :

1. Revue de l'école par MM. les officiers; 2. école de section avec arme, ordre serré; 3. courses de vitesse, 100 mètres plats; 4. éliminatoires; 4. assoupliesment sans armes; 5. course de vitesse (finale); 6. assaut de fleuret par les élèves de l'école G. Delavier (champion du Nord), Seynave-Florin (professeur M. Gillard); 7. gymnastique de sélection; 8. assauts à l'épée par les élèves de l'école: G. Delavier (champion du Nord), Seynave, Florin, professeur M. Gillard; 9. jeux d'après le règlement militaire du 21 janvier 1910; 10. escalades, sauts d'obstacles; 11. démonstration d'une marche d'approche; 12. école de compagnie; 13. défilé.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu une carte, peuvent s'adresser au Comité d'organisation, Cercle des officiers, Café Moors, boulevard Gambetta, le matin, de 11 heures à midi et le soir de 5 à 7 heures. Pour le bon ordre, le Comité d'organisation fera ouvrir les portes à 9 heures.

Communications

ROUBAIX. — Amicale Photo. — A la demande de plusieurs amateurs, la Commission de la section « Amicale Photo » a décidé de reporter la clôture des adhésions au 25 juillet, et celle des envois au 10 août, dernier délai.

Grande Fanfare. — Les sociétaires sont priés de se rendre au local ce soir, mercredi, à huit heures et demie, pour la répétition générale. Etude au programme à exécuter le 14 juillet et instruction pour les concerts de l'Exposition dimanche 16, lundi 17 et jeudi 20 courant. — Tombola de présence.

Cercle Orphéonique « Les XL ». — Ce soir, à 8 heures, répétition générale, « Au Café Français ».

Ecole de tir et d'instruction militaire de la Fédération des A. A. E. des Ecoles publiques de Roubaix. — Ce soir, mercredi 12 juillet, à 8 heures très précises, au Palais de Justice, répétition de musique, sous la direction de M. Albert Duhamel; les tambours et clairons y assisteront.

CROIX. — Grande Harmonie. — Répétition partielle pour tous les clarinettistes aujourd'hui, mercredi, à huit heures et quart du soir.

Musique municipale de Croix. — Les cours de cette semaine auront lieu mercredi, aux heures habituelles. Les musiciens auront répétition le même jour, à 8 heures 1/2.

Union Chorale. — Vendredi, à 9 h. précises du matin, réunion de tous les sociétaires, salle du Cinéma, rue de Roubaix (Croix-Blanche), pour prendre part au cortège du 14 juillet. Des primes seront tirées au sort entre les membres présents à l'heure indiquée.

FLERS-BREUCQ. — La Société des Anciens Militaires fera célébrer, le vendredi 14 juillet, à 9 h., en l'église du Sart, une messe de « Requiem », chantée par la Société chorale, en l'honneur des soldats morts pour la patrie et des sociétaires décédés.

TOURCOING. — Fanfare « Les Intimes ». — Mercredi à 8 heures, répétition générale des morceaux à exécuter le 14 juillet. Présence indispensable.

Harmonie de la Croix-Rouge. — La société fera une excursion à Blankenberghe dimanche 30 juillet. Les intéressés peuvent se faire inscrire au siège de l'Harmonie, 203, rue de la Croix-Rouge, jusqu'au dimanche 23 juillet, dernier délai. — Mercredi, répétition à 8 heures 1/2 précises. Présence indispensable. Décision à prendre.

SE RENDANT AU DESIR de sa nombreuse clientèle, M. Polack, dentiste, a transféré son cabinet 83, rue de l'Alouette où il se tiendra tous les jours, de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures, à partir du 1er juillet. M. Polack n'ayant plus qu'une seule maison, on trouvera chez lui tout le confort et tous les soins antiseptiques que son art réclame. 9575

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **Notre-Dame.** — Mercredi 12 juillet, à 10 heures, messe solennelle de prémices de M. l'abbé Joseph De le Rue.

— **Saint-Rédempteur.** — **Pèlerinage annuel à Bonsecours.** — Le pèlerinage traditionnel organisé par M. le curé du Saint-Rédempteur, aura lieu le lundi 7 août (fête des Fabricants).

On peut s'inscrire, dès maintenant, aux conditions des années précédentes, chez M. Henri Lesfeld, sacristain du Saint-Rédempteur.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Bourgeois, vicaire à Nomain, est transféré à Avesnes-lez-Aubert. — M. Eperin, vicaire à Wambrechies, est transféré à Saint-Etienne, à Lille.

Convois Funèbres

Monsieur Félix-Auguste-Joseph ERNOULT, veuf de **Dame Céline-Florentine-Flavie FRASEZ,** décédé à Ornolac-les-Bains, le 9 juillet 1911, dans sa 75me année, administré des Sacrements. Messe de Convoi, le **mercredi 12 courant, à 8 h. 1/2**; Convoi et Service le **jeudi 13 du dit mois, à 10 h. 3/4,** en l'**Eglise Notre-Dame**; les Vigiles, le **même jour,** à **5 h. 1/2.** Assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 80, Roubaix, à 10 h. 1/2. 10661d

Monsieur **Romain LOOSVELDT,** ancien marchand de beurre, décédé à Roubaix, le 10 juillet 1911, dans sa 80me année, administré des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **Jeudi 13 courant,** à **9 heures,** église **Saint-Antoine.** Vigiles le **Mercredi 12,** à **6 h.** L'Assemblée rue de Mouvaux, 67. 10651d

Madame **Ferdinand DERÉGNAUCOURT,** née **Angélique PLOUVIER,** décédée à Roubaix, le 9 juillet 1911, dans 94me année, administrée des Sacrements. Messe de Convoi le **Mercredi 12 courant,** à **8 heures,** Vigiles le **même jour,** à **5 h. 1/2.** Convoi et Service Solennels le **Jeudi 13 dudit mois,** à **9 heures 1/2,** église **Notre-Dame.** Assemblée 51, rue de l'Alouette, Roubaix. 10622

Madame **Pauline-Désirée BATAILLE,** veuve de Monsieur **Gustave HALLEZ,** décédée à Roubaix, le 9 juillet 1911, dans 65me année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **Mercredi 12 courant,** à **9 heures,** église **Notre-Dame.** Vigiles le **Mardi 11,** à **6 heures.** Assemblée chez M. Paul Seynaeve, rue d'Alsace, 43, Roubaix. 10693d

Avarie ... Avarie

Guérison rapide, radicale, définitive des cas les plus anciens comme des plus récents par 1 seule injection du célèbre **"606"**

Sans douleur et sans danger

Consultations : tous les jours de 2 à 3 h. dimanche de 10 h. à midi.

75, bd de la Revision, Bruxelles-Midi

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *Casino de l'Exposition.* — Le succès s'accentue chaque soir et le public vient de plus en plus nombreux applaudir l'amusante et somptueuse *Revue de l'Exposition*, 5 actes et 12 tableaux, de MM. Henry Enthoven et Paul Douai.

Jamais spectacle de cette importance n'a été monté dans la région; 16 artistes, 14 danseuses, 24 choristes (au total une troupe de 54 personnes), 12 décors spéciaux et 300 costumes. Les excellents interprètes obtiennent un succès des plus légitimes: Mlle Rose Allard, la délicieuse commère; M. Marmont, l'élégant compère Mlle Emma Brenda à la voix chaude et sympathique; l'inénarrable comique Charles Robert; Mmes de Presles, Blanger, MM. Bertal, Minet, Berty, Servais, etc., etc.

On peut dire que la Revue est actuellement « le clou » de l'Exposition de Roubaix.

La location est ouverte en permanence chez Mme Jubé, rue de la Gare, à Roubaix, et au Casino de l'Exposition.

Représentations: tous les soirs à 8 h. 1/2, et en matinée à 3 h. 1/2, les dimanches et jours de fêtes (vendredi 14 juillet).

Service de tramways dans toutes les directions à l'issue du spectacle.

Tribune Publique

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

On demande un prix d'aviation pour le 15 août

Roubaix, le 12 juillet 1911.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu ce matin votre entrefilet au sujet du Comité d'Aviation qui jusqu'ici a dû voler de ses propres ailes. Je voudrais, comme M. Delaouture le fit, donner a mon tour 1.000 francs pour un prix. Je ne puis, hélas, m'offrir ce luxe, mais peut-être qu'en nous réunissant, nous arriverions à une somme bien supérieure. Et voilà l'idée que je voulais soumettre aux lecteurs de votre journal, les questions soulevées par M. Verhaegen, nous avons la confiance que la sympathie qui unit les deux nations et les intérêts similaires, sinon communs, qu'elles pourraient avoir à garantir, nous feraient toujours rencontrer auprès de nos amis du Nord les dispositions les plus conciliantes et les plus amicales. (Très bien ! Très bien !)

M. Wauters revient sur la question des forts de Flessingue. Aucune déclaration explicite ne nous a été faite, quant à la liberté absolue de la navigation dans l'Escaut.

M. Verhaegen. — Elle figure dans le traité de 1839, et le général hollandais Den Beer Portugael reconnaît que l'Escaut doit rester libre, à titre égal, pour les deux pays.

M. Wauters. — Il semble que la Hollande, en déposant son projet, a voulu rendre un service à l'Allemagne. D'autre part, cela a permis aux militaristes de notre pays de crier l'inutilité d'Anvers, et pour parler de la nécessité de faire de Zeebrugge un port de guerre. Voilà pour nous le principal danger.

M. Verhaegen. — Mais nous pouvons nous fier à l'intérêt qui lie la Belgique et la Hollande. La solidarité de nos intérêts fait que nous pouvons compter l'un sur l'autre.

M. le Ministre. — Le Gouvernement doit décliner toute discussion parlementaire sur la question soulevée par M. Wauters. Déjà, il y a quelques mois, des membres de la législature avaient annoncé l'intention d'interpeller à ce sujet. Ils y ont renoncé. Il est de règle, en effet, de ne pas soulever des débats dans les Chambres législatives au sujet de projets de loi, dont les parlements étrangers sont saisis, particulièrement de projets de loi intéressant la défense nationale.

M. C. Huysmans. — A la Chambre anglaise, on discute les questions militaires soulevées au Parlement allemand.

M. le Ministre. — Nous ne sommes pas l'Angleterre; nous sommes un pays neutre.

M. Wauwermans signale la disproportion qui existe entre le budget représentant les traitements de nos agents consulaires à l'étranger et le budget de la guerre. Celui-comporte 60 millions rien que pour les dépenses ordinaires. Or, nous sommes une des plus petites nations au point de vue militaire et nous sommes une des plus grandes au point de vue commercial. Il serait infiniment plus raisonnable de consacrer des sommes sérieuses à l'organisation de notre représentation consulaire, quitte à restreindre le montant de nos dépenses militaires.

L'orateur se plaint de ce que la Belgique ne dispose pas encore d'établissements de crédit à l'étranger; aucune banque belge n'y a établi des filiales. Il en résulte que souvent nous faisons à l'étranger des affaires un peu au hasard, d'où parfois de grosses déconvenues, comme l'ont surabondamment démontré nos opérations en Russie.

M. Daens demande que l'on exige des membres du corps consulaire belge la connaissance du flamand.

M. Borboux voudrait qu'à l'exemple de ce qui se fait pour la magistrature et l'enseignement supérieur, on accorde l'éméritat aux agents du service extérieur.

M. C. Huysmans propose un amendement allouant un crédit de 1.000 francs pour « frais de négociations avec les gouvernements de Norvège, Suède, Danemark, Hollande, Suisse, Roumanie, Serbe, Bulgarie et Monténégro, dans le but de proposer collectivement aux autres nations d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence de La Haye la réduction progressive des armements ».

L'orateur signale que depuis quelques mois le mouvement pacifiste prend une ampleur extraordinaire.

L'incident le plus caractéristique, dit-il, a été ces jours derniers la réunion de Christiania, où des représentants de tous les partis scandinaves ont émis l'opinion que l'heure d'agir est venue, c'est-à-dire que les petites nations sont qualifiées pour faire des propositions aux grandes.

M. Wauwermans. — On vient de constituer une ligue des catholiques belges pour la paix, sous le haut patronage de S. E. le cardinal de Malines.

M. C. Huysmans. — Des formules pratiques ont été indiquées en ces derniers temps. Par exemple : négocier sur cette base que pour le budget de la guerre de 1912, on se contente des chiffres de 1911 et que par la suite on les réduise progressivement.

M. le ministre. — Je ne puis que rendre hommage aux bons sentiments des auteurs de l'amendement. La Chambre le sait, la Belgique a toujours pris part aux conférences de La Haye. Si la Belgique a des initiatives à prendre en vue de la prochaine conférence de La Haye — qui n'est, d'ailleurs, pas convoquée — elle les prendra sans hésiter. Dans ces conditions, je crois que le crédit est inutile, puisque le budget comporte l'argent nécessaire.

M. C. Huysmans. — Je suis prêt à retirer mon amendement, si M. le ministre s'engage à poser la question.

M. le ministre. — La Belgique a évidemment toute sympathie pour les idées de désarmement. Au moment venu, son pouvoir exécutif agira, sous sa responsabilité.

M. Hoyois. — Il me semble qu'en ce moment nous ne pouvons pas demander, à M. le ministre, plus que ce qu'il vient de nous donner. L'acte positif qu'on lui demande entre évidemment dans les fonctions du pouvoir exécutif. La Chambre n'a pas d'ordre à donner au pouvoir exécutif.

Au cours de la discussion des articles plusieurs orateurs présentent encore des observations de détail.

Les votes auront lieu demain après-midi. La séance est levée à 1 heure.

Séance de mardi après-midi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Harmignie, vice-président.

INTERPELLATION

M. Pepin interpelle M. le ministre de l'intérieur sur le fonctionnement d'un clos d'équarrissage à Cuesmes, au mépris de l'interdiction des autorités administratives et qui constitue un danger et une nuisance pour la salubrité publique.

M. le ministre de l'intérieur déclare que le clos d'équarrissage est fermé depuis le 8 courant.

LES PÊCHEURS A LA LIGNE

M. Troclet interpelle M. le ministre de l'agriculture au sujet des revendications des pêcheurs à la ligne, notamment sur le retard apporté à la suppression de la pêche au filet dans les provinces de Namur, Liège et Limbourg. Il espère que M. le ministre prendra des mesures pour donner satisfaction aux pêcheurs. Il s'élève contre la contamination des rivières poissonneuses par l'industrie. Il proteste contre les obstacles que certains grands pisciculteurs cherchent à susciter à la commission de pisciculture.

M. Woeste, au nom des pêcheurs de son arrondissement, s'élève, à son tour, contre la pollution des eaux par les résidus industriels, et notamment en ce qui concerne la Dendre.

M. Dallemagne manifeste l'espoir que le nouveau ministre prendra les mesures réclamées par les pêcheurs.

INTERPELLATION DE M. ASOU SUR LE CAS DE M. ALLARD

M. Asou, député de Tournai, interpelle le ministre de la Justice, au sujet de poursuites disciplinaires, dirigées contre M. Allard, avoué-avocat à Tournai, au sujet d'opinions qu'il a émises au Conseil communal, dans l'exercice de ses fonctions, sur la juridiction souveraine et discrétionnaire du Gouvernement.

L'orateur expose comme suit les faits :

A Tournai, le barreau se compose principalement d'avoués-avocats; les avocats sont donc, en même temps, officiers ministériels. L'un de ceux-ci, M. A. Allard, siège au Conseil communal, dans les rangs du groupe libéral.

L'année dernière, un conseiller ouvrier libéral, membre du Bureau de Bienfaisance, avait été accusé par un journal catholique de Tournai, de s'être fait délivrer des cruches de soupe destinées aux indigents.

En réponse aux protestations du conseiller accusé, les catholiques disaient : Faites un procès au journal qui vous accuse. Et les libéraux répondaient : « Pas du tout, faites poursuivre celui que vous accusez de détournement devant le jury. »

M. Allard, en séance publique au Conseil communal, exposa que, d'après lui, son collègue ouvrier jouait un jeu de dupe en intentant un procès au journal catholique qui l'accusait.

« C'est, disait-il, parce que parmi les juges du tribunal, siège un parent du propriétaire du journal en cause, et parce que le tribunal, en matière politique, a déjà rendu un certain nombre d'arrêts, qui font que l'on a davantage confiance dans l'examen d'une telle affaire par le jury.

M. Allard appartenant au barreau, l'on trouva dans cette circonstance le moyen de l'atteindre dans l'exercice de son mandat public, alors que l'on n'aurait pu atteindre aucun autre de ses collègues pour le même fait.

Le moyen que l'on imagina, ce fut une action disciplinaire. Le Parquet poursuivit M. Allard devant le tribunal de Tournai, qui se récusa. La Cour de Cassation renvoya l'affaire au tribunal de Mons, qui, par décision du 19 janvier 1911, déclara recommander M. Allard d'être plus circonspect à l'avenir et le condamna aux frais de la poursuite.

Le 23 mars dernier, ce jugement a été ratifié par le ministre de la Justice. Si cette façon de faire devait se généraliser, tous les hommes politiques occupant une fonction judiciaire seraient soumis à cette chose vague que l'on nomme la discipline, et cela sans aucune des garanties que la loi pénale réserve aux autres citoyens.

L'orateur termine en demandant au Gouvernement s'il se rallie à ce principe, que lorsqu'il s'agit d'un mandataire politique dans l'exercice de son mandat, la juridiction disciplinaire ne doit intervenir que si une infraction de droit commun a été commise.

M. Royer appuie M. Asou. On ne peut restreindre, dit-il, la liberté de parole d'un mandataire public. Si un avoué ou un notaire ne peuvent plus parler librement dans un Conseil communal, il faut créer une comptabilité entre leur profession et leur mandat politique. Les propos qui sont spécialement reprochés à M. Allard ont été d'une grande modération. Il n'en a même pas dit assez. Pourquoi dès lors, le Parquet est-il intervenu? Il y a deux poids et deux mesures. Aussi interpellerai-je à la rentrée, M. le Ministre de la Justice, sur l'inaction du Parquet de Tournai, dans le cas de M. l'abbé Desenfans, professeur de morale à Ath, qui a retiré irrégulièrement d'un livret de la Caisse d'épargne de la Fabrique de l'église de Quevaucamps, une somme d'environ 1.400 francs, dans des circonstances telles qu'une instruction s'imposait.

M. Carton de Wiart, ministre de la justice, dit qu'avant de ratifier la décision du tribunal de Mons, le ministre de la justice a invité M. Allard à présenter un mémoire justificatif.

Dans ce mémoire, M. Allard déclina la compétence du ministre de la justice, alors que devant la Cour de cassation, il avait fait valoir que l'action disciplinaire n'était sujette qu'à la décision du ministre de la justice. Cette décision est strictement conforme au décret impérial de 1808, dont le texte ne laisse pas l'ombre d'un doute.

En invitant M. Allard à fournir le mémoire justificatif, le ministre de la justice lui a accordé un moyen de défense que le décret de 1808 ne prévoit même pas. Il n'y a pas d'immunité pour les conseillers communaux et provinciaux. Je ne suis pas loin de me trouver d'accord avec M. Asou dans sa critique de la législation actuelle, mais je tiens à faire remarquer, en concluant, qu'il est incontestable que M. Allard avait attaqué directement un magistrat du tribunal de Tournai et qu'une mesure disciplinaire s'imposait.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close à 6 heures.

A l'Exposition de Charleroi

M. Renkin, ministre des Colonies, ira présider l'inauguration du compartiment colonial de l'exposition de Charleroi, qui aura lieu lundi prochain.

L'AFFAIRE VERMEERSCH

Bruxelles, 11 juillet. — Jooris a comparu ce matin, devant la 8e chambre des appels correctionnels; il était assisté de son avocat, Me Bonneville. Le tribunal a purement et simplement confirmé le mandat décerné contre lui.

Jooris a été aussitôt reconduit à la prison Saint-Gilles. L'interrogatoire de Vercruysse se terminera ce soir; il est probable qu'il sera remis en liberté.

LA GRÈVE MARITIME

Anvers, 11 juillet. — Les armateurs d'Anvers ont refusé la médiation du ministre du Commerce et de l'Instruction dans la question de la grève; ils ont déclaré qu'ils étaient disposés, si les marins cessaient la grève, à prendre en considération leurs exigences concernant l'augmentation de salaires.

ROUBAIX

— **Pensionnat Saint-Louis.** — La distribution solennelle des prix sera faite aux élèves, le lundi 24 juillet, à deux heures et demie précises, sous la présidence de Mgr Berteaux, doyen de Saint-Martin.

En cas de mauvais temps, cette cérémonie, au lieu de se faire dans la cour du pensionnat, se ferait à la salle des fêtes de la Maison des Œuvres, rue du Vieil-Abreuvoir.

A COLOMBINE 14, rue Nationale LILLE
FIN DE SAISON
SOLDE DES ARTICLES D'ENFANTS
MODES LAYETTES 540

FACULTE DE MÉDECINE. — Concours pour les prix de fin d'année. En pharmacie : 3e année : Prix, M. H. Vitrant, de Bauvin-Provin; 2e année : Prix, M. J. Baratte, de Lille; 1re année : Prix, M. R. Delaby, de Lens.

En allant à Lille, arrêtez-vous aux étalages de **MINET FRERES** Tailleurs et Chemisiers, 6, r. des Manneliers (près Gr.-Place). Aujourd'hui : complets tout faits, Coutils enfants, Chemises Zéphir. 411

Nouvelles Militaires

GENDARMERIE. — Sont nommés dans la gendarmerie :

1re **LÉGION.** — **Compagnie du Nord.** — Arme à cheval : MM. Charreire, cavalier au 8e régiment de dragons; Bouvry, ancien cavalier au 31e régiment de dragons; Bertrand, ancien maréchal des logis au 6e régiment de chasseurs.

Arme à pied : M. Guiet, ancien quartier-maître.

Compagnie du Pas-de-Calais. — Arme à cheval : M. Ingelaere, brigadier au 14e régiment de hussards.

A l'Exposition : Les facades des palais de la Belgique et de la Chambre de Commerce sont peintes à l'**Euchromine,** peinture silicatée à l'eau, lavable et très économique. Dessauvages, 26, Bd Colmar, Roubaix. 7503

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance du mardi 11 juillet (matin)

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Harmignie.

BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Raemdonck demande que le Gouvernement belge intervienne à La Haye pour faire appliquer une convention de 1894 concernant le pacage du bétail et le transport du fumier dans la région frontière.

A propos de la loi sur les pensions de vieillesse votée en France, l'orateur signale que les ouvriers belges travaillant en France ne peuvent en profiter; néanmoins, on dit que le Gouvernement français retient la part que le patron devrait verser pour chacun de ces ouvriers.

Les fortifications de Flessingue

M. Verhaegen. — Je m'étais proposé d'entretenir la Chambre, à propos du budget, des questions qu'a soulevées le projet attribué à la Hollande de fortifier Flessingue.

M. Wauters. — Le projet est mort !

M. Verhaegen. — Je ne le ferai pas, parce que le droit pour nos voisins du Nord de relever, de moderniser et de renforcer les fortifications de Flessingue, ne peut faire de doute pour personne. Ensuite, parce que le ministre des Affaires étrangères de Hollande a prononcé des paroles cordiales et rassurantes.

Les intérêts de la Belgique et ceux de la Hollande sont si étroitement connexes que l'on ne concevrait pas qu'une guerre dans cette partie de l'Europe fît perdre à l'un des deux pays son indépendance sans entraîner semblable malheur pour l'autre.

L'orateur s'occupe ensuite des pêcheurs de moules de Bouchout (frontière hollandaise).

M. Van Reeth attire l'attention sur la menace que font peser sur l'industrie briquetière belge les droits d'entrée nouveaux projetés par la Hollande. Il demande au Gouvernement d'intervenir afin que cette menace soit écartée.

M. le Ministre. — Un projet de nouveau tarif douanier a été déposé le 1er avril 1911 à la Seconde Chambre des Pays-Bas.

D'après ce projet, les matières premières continueraient à être admises en franchise, mais les produits demi-fabriqués seraient, en général, taxés sur la base d'un droit de 3 à 6 p. c. « ad valorem », les produits demi-achevés devraient acquitter une taxe de 10 p. c. et les produits complètement achevés seraient frappés d'un droit de